



Cérémonie des traités de 2025
Quatre-vingts ans d'élaboration de traités multilatéraux aux Nations Unies
Rapport journalier

Mardi 23 septembre 2025

Aujourd’hui, dix (10) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par sept (7) États ; un (1) État a été représenté par son **Chef d’État**, deux (2) États ont été représentés par leur **Chef de Gouvernement** et quatre (4) États ont été représentés au **niveau ministériel**.

Au total, quatre (4) acceptations, cinq (5) ratifications et une (1) signature, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Droits de l’homme

- **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 16 décembre 1966)** (Signature par l’Andorre)

Droit de la mer

- **Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, 19 juin 2023)** (Ratification par le Gabon, l’Irlande, le Kenya, Madagascar, et les Philippines ; Acceptation par la République démocratique populaire lao)

Questions pénales

- **Amendement à l’article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes qui utilisent des agents microbiens ou autres agents biologiques, ainsi que des toxines) (New York, 14 décembre 2017)** (Acceptation par l’Andorre)
- **Amendement à l’article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes ayant comme principal effet de blesser par des éclats qui ne sont pas localisables par rayons x dans le corps humain) (New York, 14 décembre 2017)** (Acceptation par l’Andorre)
- **Amendement à l’article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes à laser aveuglantes) (New York, 14 décembre 2017)** (Acceptation par l’Andorre)

